



R-3863-2013

Mission d'UC

**Présentation
d'Union des consommateurs**

avril 2014

Règle de l'énergie

DOSSIER: *R-3863-2013 Phases 2 et 3*
DÉPOSÉE EN AUDIENCE

Date: *11 AVRIL 2014*
Pièces n°: *C-UC-0024*

Représenter et défendre les

consommateurs, en prenant en compte de
façon particulière les intérêts des ménages
à revenu modeste.

R-3770-2011, HQD-1, document 1

« L'autorisation par la Régie de phases
distinctes permet au Distributeur de tenir
compte d'un possible raffinement des coûts
et d'une réévaluation des contingences au
cours du projet LAD, en raison de
l'expérience acquise et de l'évolution
potentielle de la technologie »

**Installations non conformes :
HQD-3, document 1**

- ... 35 % de ces cas, soit environ 2 000 cas, le Distributeur a estimé qu'il devra prendre des mesures pour permettre l'installation d'un compteur...
- Qu'il y ait peu de cas ou, même, peu de petits cas ne signifie pas que ce n'est pas important



Installations non conformes : recommandations d'UC

- Suivi détaillé à la Régie
- Contribution financière aux travaux réalisés par les clients

5



Interférences HQD-3, document 1

- Sur les 311 plaintes comptabilisées, 37 concernaient des interférences associées aux CNG.
- Qu'il y ait peu de cas ou, même, peu de petits cas ne signifie pas que ce n'est pas important.

6



Interférences Site Web d'HQD

- « Bien qu'ils soient conformes à la norme mentionnée ci-dessus, ils pourraient subir un effet de brouillage provenant d'autres appareils fonctionnant dans la même bande de fréquences. »
- Et ensuite, que se passe-t-il?

7



Interférences Recommandations d'UC

- Transparence
- Mesures compensatoires justes, raisonnables et universelles
- Suivi à la Régie

8